

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES

MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

DECRET N° 80/I77 du 15/04/80

Portant nomination à titre normal et
à titre exceptionnel dans l'Ordre du
Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGO-
LAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES
MINISTRES.

VU la Constitution du 6 Juillet 1979,

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant
création de l'Ordre du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant
le montant des droits de Chancellerie ;

VU le Décret n° 59/228 du 31 Octobre, portant
création du Conseil de l'Ordre du Mérite Congolais ;

VU le Décret n° 59/226 du 31 Octobre 1959, fixant
les Insignes de l'Ordre du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/239 du 27 Novembre 1959, relatif
à la remise des Insignes de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Sur proposition du Camarade Membre du Bureau Poli-
tique du Parti Congolais du Travail, Secrétaire Général de la C.S.C.

Après Avis de la Chancellerie.

DECRET :

ARTICLE 1ER : Est nommé à titre Normal dans l'Ordre du Mérite Congolais ;

AU GRADE D'OFFICIER :

Monsieur - ONZE Didier, Chef du Personnel IMPRECO

ARTICLE 2 : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Con-
golais ;

AU GRADE DE COMMANDEUR :

Monsieur - HUBERT Roger, Administrateur Délégué de la Société IMPRECO

AU GRADE D'OFFICIER :

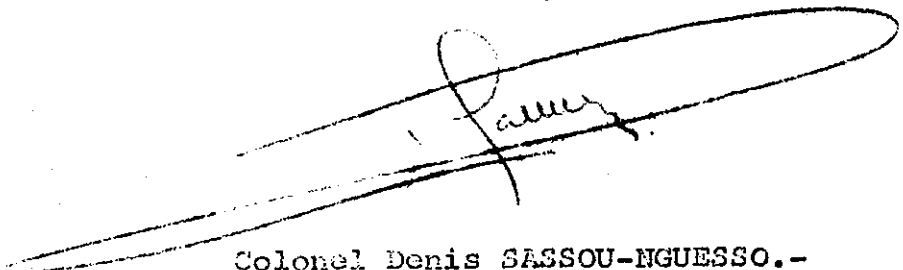
Monsieur - WEBER Edmond Technicien en textile

Monsieur - Raymond ARNHEIN -" -"

ARTICLE 3 : Il ne sera pas fait application du règlement des droits de
Chancellerie, prévus par le Décret 59/227, en ce qui concerne la nomina-
tion à titre exceptionnel.

ARTICLE 4 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel de la Ré-
publique Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 15 Avril 1980


Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-